

**Nombre de
membres en
exercice** : 27

**Séance du mercredi 31 janvier 2018
à 18 heures - salle du Conseil Municipal**

Présents : 20

L'an deux mille dix-huit et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 23 janvier 2018, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude RYLKO.

Votants : 23

Présents : Roger BEAUXEROIS, Jean Claude BERTRAND, Erika BOUROTTE, Francois CARNEIRO, Severine DEBAIR, Francine DUWOYE, Michel FAYS, Isabelle GANAN, Victor GEORGE, Elisabeth GUERQUIN, Jean Michel GUYOT, Fabrice KENNEL, Jean Pierre MARTIN, Christiane PERRIN, Genevieve QUENIN, Jean Claude RYLKO, Emmanuelle SIMON, Marie Helene SIMON, Jean THOMAS, Benedicte VIARD

Représentés :

Marie Christine CAUSIN par Emmanuelle SIMON, Sabrina CHARVET par Isabelle GANAN, Ghislain DESSEILLE par Genevieve QUENIN

Excusés :

Myriam MUNIER jusqu'au point 'Débat d'Orientation Budgétaire 2018', Jean-Claude PUGIBET

Absents :

Marc BUSSEZ, Valerie NOEL

Secrétaire de séance : Jean Michel GUYOT

Formalités de publicité effectuées le 5 février 2018

CORRESPONDANCES DIVERSES

Avant d'entamer la séance, Monsieur le Maire présente ses vœux de santé et de prospérité à l'assemblée pour l'année 2018. Il fait part des diverses cartes de vœux reçues et des remerciements adressés par le Secours Catholique pour l'aide apportée lors de la collecte nationale 2017.



ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Convention de partenariat : Association «Bibliothèque Pour Tous»

En complément des subventions de fonctionnement attribuées aux associations linéennes à caractère culturel selon des barèmes relatifs à des critères objectifs, la 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association « Bibliothèque Pour Tous ».

D'une part, l'association « Bibliothèque Pour Tous » s'engage à promouvoir l'accès à la lecture des jeunes enfants scolarisés à Ligny-en-Barrois dans les écoles élémentaires de la Ville par le biais de passage régulier dans les classes. L'association ouvre la possibilité à ces enfants de pouvoir emprunter des livres et de les sensibiliser à la lecture par l'apport de sa collection d'ouvrages disponibles à l'emprunt.

D'autre part, l'association s'engage à assurer l'accès à la lecture des personnes âgées sur Ligny-en-Barrois par le biais de l'animation d'une antenne située à l'EHPAD de Ligny-en-Barrois, permettant aux résidents l'accès facile à l'emprunt d'ouvrages mis à disposition par l'association.

Afin de mener à bien ces deux projets, l'association doit pouvoir renouveler son stock de livres, ce qui nécessite des fonds importants.

La 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable sur la convention de partenariat entre la Ville de Ligny-en-Barrois et l'association « Bibliothèque Pour Tous » sur ces deux projets touchant les scolaires et les personnes âgées, et propose à ce titre d'attribuer par convention une subvention d'un montant de 1.900 euros à l'association, décomposée comme telle :

- **versement d'une subvention d'aide au projet « Action de sensibilisation dans les écoles » (qui permettra, en outre, le renouvellement de l'offre de la bibliothèque),**
- **versement d'une subvention d'aide au projet « animation d'une antenne à l'EHPAD de Ligny-en-Barrois ».**

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Bibliothèque Pour Tous »,**

- ***d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à l'association « Bibliothèque Pour Tous » d'un montant total de 1 900 euros, après production des justificatifs d'achats de livres ;***
- ***que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.***

Convention de partenariat : Association «Les Amis de l'Orgue»

En complément des subventions de fonctionnement attribuées aux associations linéennes à caractère culturel selon des barèmes relatifs à des critères objectifs, la 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16/1/2018, a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association «Les Amis de l'Orgue».

L'association «Les Amis de l'Orgue» sollicite la Commune de Ligny-en-Barrois pour la participation à une conférence-concert sur l'orgue de l'Eglise Notre-Dame des Vertus.

L'association « Les Amis de l'Orgue » s'engage à organiser une conférence-concert autour de l'orgue de l'église, afin de présenter l'instrument sous ses aspects historiques et techniques. Cette conférence sera décomposée en deux séances :

- une première séance à destination des enfants scolarisés à Ligny-en-Barrois dans l'après-midi,
- une seconde séance en soirée à destination de l'ensemble du public.

La 3^{ème} commission a émis un avis favorable sur la convention de partenariat entre la Ville de Ligny-en-Barrois et l'association « Les Amis de l'Orgue », eu égard à cet engagement de l'association, et notamment dans le cadre pédagogique de l'intervention auprès des scolaires, et propose :

- ☞ **de verser à l'association «Les Amis de l'Orgue» une subvention de 350 euros.**

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- ***d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Amis de l'Orgue » ;***
- ***d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à l'association « Les Amis de l'Orgue » d'un montant total de 350 euros ;***
- ***que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.***

Convention de partenariat : «Ligny Association pour le Développement de l'Orchestre d'Harmonie» (LADOH)

En complément des subventions de fonctionnement attribuées aux associations linéennes à caractère culturel selon des barèmes relatifs à des critères objectifs, la 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec «LADOH».

L'Orchestre d'Harmonie s'engage à répondre présent à toutes les manifestations pour lesquelles la Commune de Ligny-en-Barrois le sollicitera afin d'y assurer une animation musicale. L'Orchestre d'Harmonie sera notamment sollicité par la Commune pour tous les événements majeurs de la vie de la cité, tels que le 14 juillet, la Fête de la Musique, les différentes commémorations, la Sainte Barbe, la Fête Patronale, la Saint-Nicolas, le Carnaval, et toute autre manifestation où la Commune de Ligny-en-Barrois jugera la présence de l'Harmonie nécessaire.

L'Orchestre d'Harmonie a fait le choix, par l'intermédiaire de ses membres, de ne pas être dédommagé financièrement à titre personnel pour l'ensemble des actions auxquelles il participe. Cependant, l'Orchestre d'Harmonie souhaite que la somme qui pourrait dans ce cadre lui être allouée à titre individuel soit versée de manière globale à son amicale, l'Association LADOH.

Eu égard à cette demande, et en tenant compte des nombreuses manifestations auxquelles participe l'Harmonie, la 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable sur la convention de partenariat entre la Ville de Ligny-en-Barrois, l'Orchestre d'Harmonie et LADOH et propose de **verser à l'association LADOH la somme de 1.200 euros au titre de subvention** dans le cadre de ce partenariat tripartite.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie et l'Association « LADOH » ;*
- *d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à « LADOH » d'un montant total de 1.200 euros ;*
- *que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.*

Convention de partenariat : «Association Culturelle Linéenne»

En complément des subventions de fonctionnement attribuées aux associations linéennes à caractère culturel selon des barèmes relatifs à des critères objectifs, la 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16/1/2018, a émis un avis favorable à l'établissement d'une convention de partenariat avec «l'Association Culturelle Linéenne».

Afin de permettre le maintien de la culture sur la ville, «l'Association Culturelle Linéenne» s'engage à organiser des conférences tout au long de l'année. L'aide financière municipale sera à hauteur de la tarification de la salle.

La 3^{ème} Commission réunie le 16 janvier 2018, a étudié ce projet et a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 400 euros.

Conformément à la proposition de la commission, une convention de partenariat sera élaborée afin de fixer les engagements de chacun.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec «l'Association Culturelle Linéenne» ;*
- *d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à «l'Association Culturelle Linéenne» d'un montant maximum de 400 euros ;*
- *que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.*

Convention de partenariat : « UCIA Ligny-en-Barrois »

Lors de la 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16 janvier 2018, un avis favorable a été émis pour l'établissement d'une convention de partenariat avec «l'UCIA Ligny-en-Barrois» dans le cadre de prêt de matériels.

Afin de permettre le maintien et la redynamisation de l'activité commerciale et artisanale sur la ville, «L'UCIA Ligny-en-Barrois» s'engage à organiser des manifestations tout au long de l'année.

La 3^{ème} Commission, réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1.500 euros à l'UCIA Ligny-en-Barrois (en fonction du montant de la location de matériels).

Conformément à la proposition de la commission, une convention de partenariat sera élaborée afin de fixer les engagements de chacun.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec «l'UCIA Ligny-en-Barrois» ;*
- *d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à «l'UCIA Ligny-en-Barrois» d'un montant maximum de 1.500 euros ;*
- *que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.*

Convention de partenariat : Association «Amitiés Franco-Portugaises Meusiennes» de Ligny-en-Barrois

Lors de la 3^{ème} commission «Finances et Budgets», réunie le 16 janvier 2018, un avis favorable a été émis pour l'établissement d'une convention de partenariat avec l'association «Amitiés Franco-Portugaises Meusiennes» de Ligny-en-Barrois, dans le cadre de prêt de matériels.

Afin de permettre aux membres d'organiser cette année une grande fête à l'occasion des 30 ans de l'association qui se déroulera le dimanche 17 juin 2018, la 3^{ème} Commission, réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1.500 euros à l'association « Amitiés Franco-Portugaises Meusiennes » (en fonction du montant de la location de matériels).

Conformément à la proposition de la commission, une convention de partenariat sera élaborée afin de fixer les engagements de chacun.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association «Amitiés Franco-Portugaises Meusiennes » de Ligny-en-Barrois ;*
- *d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à l'association «Amitiés Franco-Portugaises Meusiennes » de Ligny-en-Barrois d'un montant maximum de 1.500 euros ;*
- *que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.*



CENTRES DE LOISIRS ET GARDERIES

Participation communale 2018

Chaque année, la Ville de Ligny-en-Barrois participe financièrement à l'organisation des centres de loisirs et de garderies par l'intermédiaire d'une participation, par jour et par enfant domicilié à Ligny-en-Barrois.

En 2017, la participation communale était de 3,50 euros.

Il s'avère nécessaire de fixer la participation qui sera attribuée à compter de 2018 pour un séjour à ORBEY, dans la structure gérée par l'association « Les Jours Heureux » (déclaration à faire en mairie avant départ pour le séjour).

Cette question a été soumise à la 3^{ème} Commission « Finances et Budgets » réunie le 16 janvier 2018 dont le compte rendu a été joint à la note de synthèse.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- *de maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la participation journalière par enfant domicilié à Ligny-en-Barrois, à 3,50 euros pour le centre de loisirs géré par l'association « Les Jours Heureux » à ORBEY.*



CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE NOTRE-DAME DES VERTUS

Contribution forfaitaire 2018 par élève linéen

L'article 3 du protocole d'accord passé entre la Ville de Ligny-en-Barrois et l'Ecole Notre-Dame des Vertus prévoit que la contribution forfaitaire de fonctionnement due par la Ville de Ligny-en-Barrois, pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans la localité, sera calculée d'après le coût moyen d'un élève des écoles publiques de Ligny-en-Barrois, d'après les dépenses réelles apparaissant au Compte Administratif de l'exercice précédent.

Ce dossier a été étudié lors de la 3^{ème} commission « Finances et Budgets » du 16 janvier 2018. Cette dernière a proposé de fixer le montant à **546 euros pour 2018**, montant correspondant au coût moyen d'un élève des écoles publiques de Ligny-en-Barrois (le compte rendu a été joint à la note de synthèse).

Il est proposé à l'assemblée Municipale de fixer la contribution forfaitaire, par élève domicilié à Ligny-en-Barrois, pour l'année civile 2018.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

D É C I D E
à l'unanimité

- *de fixer la contribution forfaitaire, par élève domicilié à Ligny-en-Barrois, à la somme de 546 euros pour l'année civile 2018.*



SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS, GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

Exercice 2018

Le Conseil Municipal est invité à établir la liste des sociétés, groupements et associations appelés à bénéficier, en 2018, d'une subvention de la Ville de Ligny-en-Barrois.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions, avant que celles-ci ne soient soumises à la 3^{ème} Commission «Finances et Budgets» réunie le 16 janvier 2018 dont le compte rendu a été joint à la note de synthèse.

M. GUYOT ne participe pas au vote de cette affaire et quitte la salle.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

**A R R Ê T E
à l'unanimité**

- ***ainsi qu'il suit la liste des sociétés, groupements et associations appelés à bénéficier, en 2018, d'une aide de la Ville de Ligny-en-Barrois sous forme de subventions :***

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS et GROUPEMENTS

DÉSIGNATIONS	Subventions 2018
*1 - Coopératives scolaires écoles publiques primaires et maternelles, SEGPA et Foyer Socio-Educatif du Collège R. Aubry : a) Fonctionnement b) Projet pédagogique	1 604 € 3 438.75 €
2 – Caisse des écoles USEP du Barrois	16 288 € 0 €
*3 – Subventions fonctionnement associations sportives	17 710 €
*4 – Subventions fonctionnement associations culturelles et animations	10 220 €
5 – Comité de Jumelage	5 000 €
5bis – Comité de Jumelage	550 €
6 – Comité des Fêtes	9 570 €
7 – UCIA Ligny-en-Barrois	5 000 €
8 – C.A.O.S. personnel Ville (versement avril)	15 517 €
8 – C.A.O.S. personnel Ville (versement septembre)	15 500 €
9 – Amicale du Centre de Secours	0 €
10 – L'été de la Saint-Martin	335 €

11 – Association France Alzheimer 55	145 €
12 – A.A.P.P.M.A.	170 €
13 – Association du Temps Libre	950 €
14 – La Chênaie	650 €
15 – La Fraternelle	495 €
16 – Vie Libre	600 €
17 – FAVEC 55	85 €
18 – Gem Agir	430 €
19 – Fédération Nationale Accidentés du Travail & Handicapés (FNATH)	0 €
20 – UNCAFN	300 €
21 – Le Souvenir Français (section locale)	200 €
22 – Anciens Combattants et Victimes de Guerre	100 €
23 – Les Jours Heureux	855 €
24 – Ligue de l'Enseignement 55	125 €
25 – Les Petits Débrouillards	855 €
26 – Le CRI 55	170 €
27 – Secours Populaire	0 €
28 – Les Restos du Cœur	0 €
29 – Secours catholique	0 €
30 – Association Général Barrois en sa Ville (en sommeil)	0 €
31 – Saint'Anim'Art	0 €
32 – Marche Mythique Organisation (Paris-Alsace)	0 €
33 – Association Scénario Paintball Linéen	170 €
34 – South Army (dissolution)	0 €
35 – Subventions exceptionnelles pour «nuitées»	0 €
36 – Entente Centre-Ornain	12 000 €
37 – Crédit prévisionnel ouvert en réserve	13 100 €
TOTAL	132 132,75 €

* voir détail des subventions

DÉTAIL DES SUBVENTIONS

DÉSIGNATIONS	Subventions 2018
* COOPÉRATIVES SCOLAIRES (n°1)	
a) - <u>Fonctionnement</u>	
- Ecole Elémentaire Raymond Poincaré	501 €
- Ecole Maternelle Mélusine	281 €
- Ecole Maternelle Bernard Thévenin	188 €
- Ecole Elémentaire Bernard Thévenin	206 €
- S.E.G.P.A. Collège Robert Aubry	50 €
- Foyer Socio-Educatif Collège Robert Aubry	378 €
TOTAL	1 604 €
b) - <u>Projet pédagogique</u>	
- Ecole Elémentaire Raymond Poincaré	3 438.75 €
- Ecole Primaire Bernard Thévenin	0 €
TOTAL	3 438.75 €

DÉTAIL DES SUBVENTIONS

DÉSIGNATIONS	Subventions 2018
* SOCIÉTÉS SPORTIVES (n°3)	
- Les Baroudeurs de Ligny (V.T.T.)	3 730 €
- G.A.M. Ligny-en-Barrois	1 100 €
- Légion Saint-Georges	3 160 €
- Association Cyclotouriste Linéenne	30 €
- Judo Club Linéen	2 050 €
- Tennis Club Linéen	730 €
- Centre de Plongée du Barrois	1 270 €
- Tennis de Table Linéen	1 110 €
- Office Municipal des Sports	0 €
- Karaté Do Club Linéen	820 €
- Billard Club Linéen	450 €
- Tennis Ballon Ligny-en-Barrois	210 €

- Centre Nautique Linéen	560 €
- Ligny Fitness Forme	530 €
- Yoga Mieux Etre	860 €
- Réserve OMS	1 100 €
TOTAL	17 710 €

* SOCIÉTÉS CULTURELLES ET ANIMATIONS (n°4)	Subventions 2018
- Alouettes du Barrois	1 400 €
- LADOH	1 280 €
- Association Culturelle Linéenne	1 540 €
- Ballerina	1 680 €
- Bibliothèque pour Tous	690 €
- Les Amis de l'Orgue	980 €
- Ter'Email 55	500 €
- Art K'en Ciel	800 €
- Les Amis du Vitrail	0 €
- Evidence	1 350 €
TOTAL	10 220 €



M. GUYOT réintègre l'assemblée.

CRÉATION D'UN POINT D'ACCÈS NUMÉRIQUE EN MAIRIE

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Par courrier du 24 novembre 2017, Madame la Préfète demande de lui faire parvenir les dossiers d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2018.

Le projet suivant est susceptible d'être éligible ; il s'agit de la création d'un point d'accès numérique en Mairie.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1.662,81 € HT, soit 1.995,37 € T.T.C.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver la constitution du dossier concernant le projet énoncé ci-dessus ;*
- *de demander que ce projet bénéficie d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou de tout autre concours financier de l'Etat ; le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondrai(en)t pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement ;*
- *d'approuver le plan de financement joint au dossier ;*
- *d'informer que les crédits permettant la réalisation de cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2018 ;*
- *d'autoriser le Maire à signer les différents documents correspondant à ce projet.*



EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE À DÉCISION DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE BAR-LE-DUC

Budget Principal

VU le jugement du Tribunal d'Instance de Bar-Le-Duc prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre de la débitrice, en date du 28/09/2017 (nom et adresse dans tableau joint en annexe) ;

VU le courrier de la Trésorière de Ligny-en-Barrois en date du 4 décembre 2017 sollicitant l'effacement de la dette de cette personne au détriment de la Commune de Ligny-en-Barrois ;

Le Maire expose que l'intéressée avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur globale de 221.92 euros, correspondant à des factures de « cantine-garderie » non réglées pour l'année 2015,

Suite au jugement du Tribunal d'Instance de Bar-Le-Duc, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer cette dette.

Invité à se prononcer,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver l'effacement de la dette de ce créancier d'un montant global de 221.92 euros, par l'émission d'un mandat à l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables : créances éteintes ».*



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE

Enquête publique relative au projet de programme de restauration et de gestion de cours d'eau : l'Ornain et ses affluents

Par demande du 15 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse a sollicité la déclaration d'intérêt général du programme de restauration et de gestion des cours d'eau : l'Ornain et ses affluents.

Par courrier du 26 décembre 2017, Madame la Préfète de la Meuse a adressé une ampliation de son arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à cette déclaration d'intérêt général.

L'enquête publique est ouverte du lundi 5 février au mercredi 14 mars 2018 inclus, soit 38 jours consécutifs. Une version sur support papier de l'ensemble du dossier sera déposée en Mairie de Bar-le-Duc (siège de l'enquête) et de Ligny-en-Barrois. Une version numérisée du dossier d'enquête sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies des communes concernées par le projet et énumérées ci-après : Chanteraine, Chardogne, Culey, Fains-Veel, Givrauval, Guerpont, Loisey, Longeaux, Longeville-en-Barrois, Menaucourt, Naives-Rosières, Naix-aux-Forges, Nançois-sur-Ornain, Nantois, Resson, Saint-Amand-sur-Ornain, Salmagne, Savonnières-Devant-Bar, Silmont, Tannois, Tronville-en-Barrois, Val d'Ornain, Vavincourt et Velaines.

Un commissaire enquêteur, chargé de recevoir les observations éventuelles, se tiendra à la disposition du public lors des permanences fixées à la Mairie de BAR-le-DUC et de LIGNY-en-BARROIS.

Le dossier présenté à l'enquête publique comporte notamment les informations suivantes :

- description générale des cours d'eau
- programme et nature des interventions
- programmation
- coût global du projet et plan de financement
- mesures de protection pendant les travaux
- justification de l'intérêt général et complément sur les travaux.

En application des dispositions de l'article R.214-8 du Code de l'Environnement, il appartient au Maire d'inviter le Conseil Municipal à formuler son avis sur cette affaire, avis devant intervenir au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de cette enquête publique relative au projet de programme de restauration et de gestion de cours d'eau : l'Ornain et ses affluents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.**



Archivé de
1. Janvier

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les Communes de 3 500 habitants et plus, dans la période de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Les Conseillers Municipaux doivent être invités à débattre sur les orientations générales du budget, comme le précise l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

A cette occasion, un large débat de politique générale communale a lieu sous la direction du Maire qui peut limiter le temps de parole.

Pour faciliter la préparation de ce débat, le diaporama du DOB 2018 a été joint à la note de synthèse.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord les obligations et les objectifs fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales pour la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Il propose différents documents pour information de l'assemblée municipale :

- *indicateurs nationaux et locaux ;*
- *le compte administratif anticipé de 2017 avec l'analyse et l'exécution du budget 2017 ;*
- *les orientations pour 2018.*

Options et choix politiques du budget 2018

Déclaration DOB 2018

Comme nous l'avons annoncé, nous avons appliqué une politique sérieuse et pragmatique en fonction des réalités budgétaires.

Le Compte Administratif prévisionnel 2017 démontre bien que pour faire face à une baisse sans précédent de nos recettes de fonctionnement, nous n'avons d'autres choix crédibles que de restreindre les dépenses de la Commune. Pourtant, nous avons souhaité que cette contrainte ne se fasse pas au détriment de la qualité de service rendu à nos citoyens.

Notre choix s'est orienté également sur une maîtrise des dépenses de personnel tout en recrutant du personnel qualifié sur des postes clés.

Malgré ces contraintes, nous avons finalisé la réalisation d'un cabinet médical pouvant accueillir deux médecins, rénové le hall de la mairie, agrandi la capacité du cimetière sud, créé une station de compostage, continué les travaux d'entretien courant dans les écoles, en Mairie et au Centre Technique Municipal.

Un programme de travaux de maintenance des voiries a également été mis en place. Un soutien au service des espaces verts a permis à la ville de recevoir le premier prix régional de « ville nature ».

Le dossier concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été entièrement remis à jour et le dossier technique de la vidéo-protection est finalisé et se concrétisera du 1^{er} semestre 2018.

Grâce à notre gestion rigoureuse, nous pouvons envisager ; à partir de l'exercice budgétaire 2018, une politique d'investissement plus soutenue.

Ainsi, l'ambition de notre groupe sera d'engager des études pour remodeler notre cœur de ville et le rendre plus attractif.

Afin de réaliser cette redynamisation dans une réflexion d'investissements pluriannuels, les investissements de l'année 2018 seront orientés sur la périphérie du cœur de ville.

Pour cela, notre première mission sera de créer des places de parkings supplémentaires et de faciliter l'accès aux places existantes.

Cette volonté commencera par des aménagements rendant plus lisible l'accès au parking du Tripot et par la création de places complémentaires devant le parvis de l'Eglise.

Une programmation de l'extension du parking du Tripot est en cours d'études.

De même, une réflexion sur les sens de circulation permettra d'envisager une évolution de la rue de Strasbourg et du parking du Tripot, avec des gains de places de stationnement tout en végétalisant et embellissant notre ville.

De plus, nous nous engagerons dans une politique pluriannuelle de travaux sur le domaine public et dans les bâtiments publics pour simplifier la vie des personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre des économies d'énergie, nous souhaitons lancer une première tranche d'installation de luminaires LED pour l'éclairage public en centre-ville et poursuivre la modernisation des éclairages au sein des bâtiments communaux.

Une étude sera lancée sur la réhabilitation des friches industrielles des bâtiments Essilor «Compasserie».

Nous souhaitons réaliser en 2018, une campagne de reprise des chaussées de voiries dégradées.

Pour conclure, l'année 2018 fera l'objet de rencontres avec la population au travers de réunions publiques pour plus de démocratie participative des projets de redynamisation de notre cœur de ville.

Cette redynamisation sera accompagnée en parallèle par une action sur l'habitat grâce à l'appel d'offres lancé par EPFL et le projet du territoire Meuse Grand Sud axé sur une revitalisation des commerces en centre-ville.

Prospective mandat 2015-2020 :

Chap		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Recettes réelles fonct	4 503 632	4 335 105	3 776 157	3 477 844	3 268 000	3 488 000	3 488 000
70	Recettes services	194 158	197 671	213 442	145 643	140 000	140 000	140 000
73	Impôts	2 973 922	2 919 735	2 561 219	2 250 457	2 250 000	2 470 000	2 470 000
74	Dotations	1 104 357	1 026 367	913 088	964 105	830 000	830 000	830 000
75	Loyers	96 792	68 550	46 924	37 385	23 000	23 000	23 000
013	Remboursement sur salaires	134 403	122 782	41 485	80 254	25 000	25 000	25 000
	Dépenses réelles fonct	3 690 867	3 660 899	3 363 939	3 099 933	3 056 416	0 41	3 116 416
011	Dépenses courantes de fonct	982 054	986 011	850 696	855 047	830 000	830 000	830 000
012	Salaires et charges	2 377 718	2 361 372	2 265 422	2 018 470	2 000 000	2 030 000	2 060 000
65	Organismes extérieurs	331 095	313 516	247 821	226 416	226 416	226 416	226 416
	Epargne de Gestion	812 765	674 206	412 218	377 911	211 584	401 584	371 584
77-67	Solde exceptionnel	-9 884	5 371	23 108	2 165	0	0	0
	Epargne Brute	802 881	679 577	435 326	380 076	211 584	401 584	371 584
66	Intérêts	129 878	114 677	100 309	88 944	86 100	80 600	73 400
16	Capital	315 323	316 200	285 397	252 372	237 000	225 800	232 200
	Epargne nette	357 680	248 700	49 620	38 760	-111 516	95 184	65 984
	Dépenses Investissement	1 800 783	378 219	515 152	125 254	450 000	450 000	450 000
	Financement Invest	1 032 084	794 162	210 468	216 778	360 520	309 184	279 984
	Epargne nette	357 680	248 700	49 620	38 760	-111 516	95 184	65 984
10	FCTVA	219 753	282 421	61 321	87 836	17 536	63 000	63 000
24	Cessions		0	0	0	0	0	0
	Divers	2 183	0	1 502	4 853	2 000	2 000	2 000
13	Subventions	452 469	263 041	98 024	85 329	222 500	99 000	99 000
16	Emprunt		0	0	0	230 000	50 000	50 000
	Variation EGC		415 943	-304 684	91 524	-89 480	-140 816	-170 016
	EGC		876 586	571 902	663 426	573 945	433 129	263 113
	EGC (prévision n-1)		877 173	699 967	655 971	406 682	181 978	152 470

FISCALITÉ :

- **Proposition de maintenir les taux des trois taxes communales :**
 - **Taxe d'Habitation : 14,50 %**
 - **Foncier Bâti : 23,50 %**
 - **Foncier Non Bâti : 53,50 %.**

Intervention de Roger BEAUXEROIS, « Ligny Nouvel Horizon » :

S'agissant du Débat d'Orientation Budgétaire et de la situation financière de la Commune, nous ne partageons pas le sentiment d'autosatisfaction exprimé par le Maire.

Premier point : le DOB a escamoté complètement « les enjeux du territoire », lesquels devraient guider judicieusement les investissements. Les enjeux du territoire se limitent à quelques lieux communs, sans véritable intérêt et sans analyse des perspectives dans le domaine économique et social.

Deuxième point : l'analyse de l'exécution budgétaire montre qu'en 2014, avant le changement de municipalité, la Commune était faiblement endettée. Malheureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui puisque « la capacité de désendettement » a subi une évolution négative de plus de 40 %.

Par ailleurs, la diminution des dépenses de fonctionnement ne permet pas de dégager de nouvelles marges de manœuvre, car elle entraîne une réduction plus importante des recettes. La méthode utilisée ne permet pas de sortir de l'impasse budgétaire ; elle s'avère finalement contreproductive.

Troisième point : les perspectives budgétaires sont inquiétantes. Aucune piste, aucune proposition pour nouer des partenariats financiers avec la Région, le Département, voire l'Etat, qui sont des partenaires incontournables en matière de développement territorial.

Aucune piste, aucune proposition pour endiguer, voire inverser la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en menant une politique de relance démographique au travers de l'habitat qui est en grande souffrance à Ligny-en-Barrois. Dans ce domaine prioritaire, la municipalité est aux abonnés absents.

Quatrième point : En matière d'investissement, les propositions du DOB ne laisse augurer que d'une programmation minimaliste.

En conclusion, un Débat d'Orientation Budgétaire en trompe l'œil, pour masquer de graves insuffisances dans la gestion de la Commune.

Intervention de M. RYLKO, Maire :

M. le Maire ne souhaite pas répondre à ces sarcasmes.

Il précise toutefois la diminution de l'endettement de la commune (cf. page 23 du DOB).

M. le Maire s'est engagé et investi personnellement pour amener une nouvelle structure sur le territoire communal, à savoir la Maison de Santé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Le projet de « Lotissement des Capucins » a été abandonné car les investissements concernant l'aménagement des réseaux ne seront pas amortis par les premières ventes étant donné le système d'échange ; ce qui représente une difficulté financière insupportable pour la commune.

La Ville connaît actuellement une meilleure situation financière. Notre équipe a su prioriser une capacité d'autofinancement malgré les fortes baisses de recettes (baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, baisse de l'attribution de compensation, notamment à cause du rattrapage du reversement SDIS...) et nous pouvons maintenant envisager des investissements structurels pour permettre le développement de Ligny-en-Barrois.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Lors de la séance du 14 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé, ainsi que le permet l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire le droit d'exercer, au nom de la Commune, le Droit de Prémption Urbain défini par le Code de l'Urbanisme.

Cette délégation oblige le Maire à rendre compte, au moins une fois par trimestre, au Conseil Municipal des opérations conclues ou refusées.

Le Président rend compte à ses collègues de la liste des déclarations d'intention d'aliéner, reçues en Mairie depuis la précédente séance du Conseil Municipal, et de la suite donnée à chaque demande.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Prochaines dates de réunions :**

- **Mardi 20 février 2018 à 17 h 00 : 3^{ème} Commission (Finances/Budgets)**

**Ordre du Jour : Etude des Comptes Administratifs 2017
et Budgets Primitifs 2018**

- **Mercredi 21 mars 2018 à 18 h 00 : Conseil Municipal
(Vote des Budgets Primitifs 2018).**

- **Invitation :**

- **L'ESCLI ouvre les portes de ses 2 établissements le samedi 10 février prochain de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Réponse à formuler avant le 6/2/18 au 03.29.78.41.04.**

- **Remerciements :**

Mme DUWOYE remercie, au nom de l'assemblée, le Judo Club Linéen pour le calendrier 2018 offert à chaque élu.



La séance est levée à 19 h 40.